

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES 2018

L'échéance approche => Jeudi 6 décembre 2018 !

- ⇒ Nous vous rappelons les échéances électorales en vue du renouvellement du collège des représentants du personnel siégeant aux instances consultatives départementales (Commissions Administratives Paritaires & Comité Technique départemental) et locales (Comité Technique local).
- ⇒ Le matériel de vote vous a été adressé par courrier postal ou remis en main propre au plus tard le vendredi 16 novembre dernier. **Celui-ci doit être distribué dans les plus brefs délais.**
- ⇒ **Nous attirons votre attention sur le retour au CDG12, sans délai, des feuilles d'émargement signées par vos agents ou mention indiquant l'indisponibilité de l'intéressé(e), par courriel exclusivement à l'adresse suivante : grh@cdg-12.fr**
- ⇒ **Pour les collectivités ou établissements publics disposant d'un comité technique local et organisant le scrutin catégorie C en local, nous vous rappelons la nécessité de retourner au CDG12 le procès-verbal correspondant, dûment complété après dépouillement, à l'adresse suivante exclusivement : grh@cdg-12.fr. Nous comptons sur votre compréhension et votre réactivité pour nous permettre d'établir le procès-verbal centralisateur de la CAP catégorie C en fin de journée pour une transmission auprès des services de la Préfecture le soir du scrutin. En parallèle, vous adresserez directement votre PV comité technique local en Préfecture (cf. adresse mail dédiée dans le récent courriel de la Préfecture de l'Aveyron). Vous voudrez bien par la suite nous adresser une copie de ce dernier au CDG12 (grh@cdg-12.fr) dans les meilleurs délais.**
- ⇒ Par ailleurs, nous vous rappelons que nous organiserons un tirage au sort le 6 décembre prochain en vue de désigner les futurs membres du personnel siégeant aux commissions consultatives paritaires, en l'absence de liste de candidats présentée par les organisations syndicales (catégories A, B & C).
- ⇒ Nous vous communiquerons par la suite la nouvelle composition des instances consultatives départementales pour la mandature 2018/2022 ainsi que le calendrier prévisionnel 2019 des réunions.